Bibliothèque cantonale Sion

Dix-neuvième année, No 59. Le numéro, 10 centimes. Mardi, 23 mai 1922.

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne.
Minimum pour une annonce : 1 franc
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A., Lausanne, Genève, Montreux, Fribourg, etc., et au Bureau du Journal

NOUVELLISTE VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :
Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin 8.— 4.50 2.50
Avec Bulletin 12.— 6.50 3.50
Etranger : Port en sus
Rédaction, Administration
ST-MAURICE
Téléphone 8
Compte de Chèque postal II c 274

Nouveaux faits connus Lundi à Midi

Les Communistes auraient tenté un coup d'Etat en Bulgarie en renversant la Royauté et le gouvernement. Mais le mouvement paraît avoir été réprimé, et on assure que tout est rentré dans l'ordre.

Le tzar Boris se trouve précisément en Suisse.

—o—

Naufrage d'un paquebot anglais. Il y a une centaine de victimes.

Restrictions

Aux premiers jours de la session législative, M. Haegler avait déposé sur le Bureau du Grand Conseil une motion, appuyée par un grand nombre de députés, qui, dès l'adoption du budget, renvoie à celui de l'année suivante toutes les dispositions et propositions tendant à créer de nouvelles dépenses.

M. Haegler a développé samedi matin cette motion dans les termes que voici :

Monsieur le Président et Messieurs,

nous sommes au dernier jour de la session ; il reste encore plusieurs tractanda à liquider, je serai donc court. Je n'ai d'ailleurs pas le sentiment qu'il soit nécessaire de développer longuement une motion qui se justifie par elle-même.

Sur le principe, tout le monde ou à peu près tout le monde est d'accord : *il faut restreindre les dépenses,* et je ne pourrais que tracer en moins bien, en beaucoup moins bien, le lumineux exposé de notre situation financière, que l'honorable Chef du Département des Finances nous a fait à plus d'une reprise.

Il faut les restreindre, non pas pour ressusciter la vieille conception budgétaire qui voulait que la colonne des recettes couvrît invariablement celle des dépenses.

Une génération — la nôtre encore moins — n'a pas à supporter tous les frais de travaux gigantesques, de réformes et d'initiatives dont les générations suivantes profiteront. L'Etat dure, et ceux qui le dirigent peuvent à certaines époques et dans certaines occasions, se départir de règles que la prudence impose à un simple particulier qui, lui, ne vit pas toujours.

Non, rien de tout cela.

Il faut restreindre les dépenses, momentanément du moins, pour permettre au contribuable de respirer. En quelques années, le Valais a pris un développement qui frappe l'étranger et l'observateur. D'immenses travaux sont encore en cours. Voyons-en d'abord la fin.

Il faut restreindre les dépenses, et attendre les résultats de rendement du nouvel impôt, qui ne pourra fournir une statistique sûre que lorsque l'industrie marchera et que l'agriculture aura vaincu la terrible crise qu'elle traverse.

Mais, nous direz-vous, pourquoi des dispositions spéciales, le Grand Conseil n'a qu'une chose à faire, renoncer volontairement à toutes les dépenses qui ne sont pas strictement justifiées et les repousser chaque fois qu'elles se présentent.

Ce serait assurément ce qu'il y aurait de plus simple, mais nous n'offenserons aucun de nos collègues en affirmant qu'il est infiniment plus prudent de supprimer la tentation.

Je ne fais allusion, en ce moment, à aucun fait parlementaire particulier. Sur ce chapitre, d'ailleurs, aucun de nous n'a le droit de jeter des pierres dans le jardin du voisin. Reconnaissons, cependant, que les exigences électorales sont telles qu'elles provoquent infailliblement la surenchère.

Nous voulons pour notre circonscription, notre district, ce que des collègues ont obtenu pour les leurs. C'est humain, après tout, c'est même si humain que nous assistons à des coalitions passagères d'intérêts qui rappellent le proverbe quelque peu usé, mais toujours expressif : « *Passe-moi la rhubarbe, je te passerai le séné.* »

Tout pousse aux dépenses.

Et on ne saurait en vouloir aux gens de désirer l'amélioration de leur position, à des vallées de réclamer de bonnes routes qui amènent évidemment des facilités et de l'aisance, à des communes d'avoir de belles maisons d'écoles, à des corporations et à des consortages de toutes sortes d'obtenir des subsides. C'est en somme la récherche du bonheur, et cette constatation n'implique une désapprobation pour personne.

Mais ce sentiment louable arrive, Monsieur le Président et Messieurs les Députés, à nous faire perdre peu à peu l'intérêt général, l'intérêt cantonal, pour l'intérêt régional, et c'est ici le danger.

C'est pourquoi nous avons cru le moment venu de déposer la motion que vous savez. Je ne méconnais pas tout le laconisme de cette motion. Je vous dirai que ce laconisme est intentionnel, n'ayant pas voulu donner à cette dernière une forme définitive, impérative ou intransigeante.

On nous a objecté et on nous objectera encore que l'acceptation de la motion serait la suppression des crédits supplémentaires, dont quelques-uns sont inévitables.

Oui et non.

NON, si ces crédits revêtent le caractère rigoureux d'urgence ; OUI, s'ils peuvent être renvoyés, sans gros inconvénient, au budget de l'année suivante.

Il va de soi, d'autre part, que les dépenses nécessitées par des catastrophes ou des calamités, ne sauraient être comprises dans ces mesures de restrictions, pas plus que les dépenses qui ont des recettes correspondantes.

M. le Président et Messieurs, nous sollicitons donc le Haut Conseil d'Etat de bien vouloir accepter la motion pour préavis, lequel pourrait ensuite faire l'objet d'un rapport d'une Commission parlementaire qui verrait l'opportunité ou non, d'introduire un article dans le règlement du Grand Conseil.

Le peuple valaisan réclame à grands cris des économies. L'unanimité de sentiments, à cet égard, n'est pas douteuse. Nous avons en perspective un gros projet d'emprunt, l'élévation possible et probable du taux de l'impôt. Le peuple, unissant ses efforts et fortifiant son courage, les votera d'autant plus volontiers que le Grand Conseil aura eu la fermeté de décider qu'il allait s'arrêter dans la voie des dépenses et des engagements financiers.

(La motion, acceptée par le Conseil d'Etat, a recueilli au vote l'adhésion presque unanime des députés.)

Réduction des taxes cadastrales

Motion développée au Grand Conseil

par M. BAGNOUD
député du District de Sierre

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons eu l'honneur de déposer sur le bureau du Grand Conseil la motion suivante :

Considérant que les taxes cadastrales ne sont pas en rapport avec le rendement actuel de l'Agriculture, que celle-ci n'est plus traitée sur le même pied que l'Industrie et le Commerce, les soussignés invitent le Conseil d'Etat à étudier l'opportunité de réduire les taxes cadastrales de la propriété foncière et des bâtiments ruraux.

Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,

Basé sur la loi du 21 novembre 1891, concernant l'établissement de la revision des registres d'impôt sur le capital et le revenu, il est prévu que dans l'évaluation de la taxe des immeubles, on doit se baser sur la valeur vénale combinée avec la valeur de rendement.

C'est en 1915, sauf erreur, par décret du Grand Conseil, que la revision des taxes fut entreprise en Valais et menée définitivement à chef pour entrer en vigueur en 1920.

Convaincus que les taxes fixées ont été établies sous l'influence favorable des années 1916 à 1918, qui furent excellentes au point de vue agricole, que celles-ci ne répondent plus aujourd'hui à la réalité, nous avons estimé de notre devoir de présenter cette motion au Grand Conseil. Nous n'avons pas cependant voulu vous présenter un rapport qui ne fût pas établi sur des réalités et sur des chiffres officiels.

Aussi avons-nous procédé à une enquête minutieuse, tant au point de vue de la rentabilité de l'agriculture, en Valais, qu'au point de vue de l'augmentation des taxes due à la nouvelle revision.

Sur 80 formulaires expédiés aux présidents de communes, nous en avons reçu 60 en retour, ce qui nous prouve l'excellence de notre initiative. Les réponses ont été classées selon l'altitude, par région de plaine, mi-côte et de montagne. Les alpages ont été traités à part.

Nous avons ensuite recueilli et concentré toutes ces statistiques dans un seul rapport en établissant pour chaque catégorie le % d'augmentation des taxes, augmentation due à la nouvelle revision.

Pour l'agriculture de plaine :

les champs accusent une augmentation de 64 % ;

les prairies, de 65 % :

les vignes, de 31 % seulement. D'autre part, nous remarquons dans cette rubrique une diminution dans 6 communes d'environ 23 %.

Pour les champs, les communes qui accusent la plus forte augmentation, sont Naters avec le 155 %, Leytron avec 111 %.

Celles qui accusent le minimum d'augmentation, sont Troistorrents avec 20 % et Collonges avec 41 %.

Pour les prairies, les communes accusant la plus forte augmentation sont Gampel, avec le 160 % et Naters avec 145 %. Les plus faibles augmentations sont Port-Valais avec le 11 % et St-Gingolph avec le 36 %.

POUR LES VIGNES, les communes accusant la plus forte augmentation sont Miège, avec 41 % et Sierre avec le 33 %. Celle qui présente le minimum est Evionnaz, avec le 5 %.

Il est cependant intéressant de constater sous cette rubrique une diminution des taxes dans 6 communes, avec 23 % environ, tandis que dans d'autres communes l'augmentation est de 31 % environ.

L'AGRICULTURE DE MI-COTE, c'est-à-dire celle se trouvant de 800 à 1100 m. d'altitude, présente les chiffres suivants :

Champs 63 % d'augmentation ;
prairies 43 % ;
vignes appartenant à ces régions, 44 %.

Pour les champs, les localités de Venthône avec le 155 %, Bratsch, avec le 100 %, tandis qu'Icogne accuse 15 %, Orsières 8 % et Ayent 27 %.

Pour les prairies, Icogne vient avec le 100 %, Orsières 66 %. La plus faible augmentation est Bagnes avec 6 %.

Pour les vignes, mêmes constatations que pour les régions de plaine.

L'AGRICULTURE DE MONTAGNE, soit à une altitude supérieure à 1100 m., nous donne les indications suivantes :

Champs 45 % d'augmentation ;
prairies 47 %.

Pour les champs, Chandolin vient avec le 100 %, Liddes 14 %.

Pour les prairies, Arbaz nous donne 66 %, Liddes 13 %, Finhaut 87 %.

RESTE LES ALPAGES. Cette catégorie a été taxée sur la rentabilité de l'agriculture de 1918, alors que les fromages se vendaient à des prix très élevés. Si nous prenons le prix moyen du fromage en cette année, nous devons admettre un prix de 6 fr. le kg. au moins. Actuellement ce prix est descendu à fr. 2.50 le kg.

Ainsi, le sommaire de l'agriculture a été sensiblement augmenté sous l'influence du moment, en ces années 1916-18, qui furent des années exceptionnelles.

Selon la récapitulation de l'impôt foncier de 1920, nous constatons que le sommaire a passé de fr. 389.232.316 à fr. 567.142.818, soit une augmentation de fr. 177.910.502.

Cette augmentation était-elle justifiée ? Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement. En effet, pendant la période de guerre, l'agriculture a pu nouer les deux bouts et réaliser quelques bénéfices lui permettant de s'affranchir des dettes presque séculaires. Elle a payé son tribut à l'Etat. Mais si ces taxes étaient justifiées alors, elles ne le sont malheureusement plus aujourd'hui. Nous disons **malheureusement,** car l'agriculteur préférerait payer de lourds impôts à l'Etat, si ses moyens le lui permettaient.

Les taxes cadastrales doivent donc être réduites pour les motifs suivants :

I. La valeur de rendement sur laquelle s'est basée la commission de revision, a été considérablement influencée par les années grasses sur les prix extraordinaires de la vente de terres, prix condamnés par le Secrétariat suisse des paysans, lequel les appelle prix d'emballement.

Si nous nous en référons aux chiffres officiels publiés par ce Secrétariat, nous relevons, en effet, que la rentabilité des exploitations des vallées du Valais présente un rendement net de 8.50 % pour l'année 1918, tandis qu'en 1919, ce rendement tombe déjà à 1 fr. 36 %. Lors de la taxation, on ne connaissait pas ce dernier chiffre, car on était sous l'influence d'une rentabilité supérieure au 8 %.

II. Il n'y a pas seulement baisse, Messieurs, mais ce qui est plus grave, il y a mévente. Mévente pour le lait et les produits laitiers, mévente pour le bétail, mévente même pour les vins. De quoi nos agriculteurs devront-ils vivre ? Avec quoi paieront-ils leurs impôts, etc., si l'Etat n'intervient pas pour remédier à cette situation ?

Si nous parcourons rapidement les revues des Marchés agricoles des années 1918, 1920, 1921, 1922, nous constatons des baisses extraordinaires et successives de toutes les denrées.

Si nous nous référons aux recherches du Secrétariat suisse des paysans relatives à la rentabilité de l'agriculture, nous trouvons au rendement net de 1919, le chiffre de fr. 1.36. Depuis, le rendement n'a fait que baisser. Quel est-il actuellement ? Nous n'osons pas l'articuler. Selon les données officielles qui nous sont parvenues de source sûre, ce rendement ne dépasserait pas 0 fr. 30 %, et ce chiffre ne concerne que certaines régions : dans d'autres il serait tombé au-dessous de zéro.

Le rendement agricole valaisan est donc déficitaire.

En prenant pour base le décret des finances, l'agriculture n'est plus traitée sur le même pied que l'industrie et le commerce.

Quel est le revenu dans l'industrie aux époques de crise ? On prouve qu'il est nul.

Mais, dans l'agriculture, le revenu est établi sur la base des taxes cadastrales sans tenir compte du rendement réel. La situation pourra donc empirer, encore que l'agriculteur paiera toujours les mêmes impôts.

C'est là, Monsieur le Président et Messieurs, une criante injustice et nous demandons, non pas une revision qui maintiendrait l'état des choses actuelles pendant quelques années encore, mais une réduction pure et simple des taxes.

III. **Chômage et journées de 8 h. Rareté de la main-d'œuvre agricole.**

Parler de rareté de la main-d'œuvre agricole et de chômage semble paradoxal ; mais il n'en est pas moins vrai que la loi sur le chômage prive l'agriculteur de la main-d'œuvre qu'il possédait avant-guerre. En effet, les indemnités versées aux chômeurs correspondent souvent aux salaires que pourrait payer l'agriculteur.

Voyez les habitants des vallées d'Anniviers, Hérens, Bagnes, se lever souvent à 1 heure du matin pour se rendre respectivement à Sierre, St-Léonard, Martigny, à l'aube du jour, afin d'y commencer leur journée. La journée est-elle de 8 heures ? Parlons plutôt de 15, 18 heures, même quelquefois de 20 heures.

Lorsque l'industriel ne peut produire avec quelques chances de succès, il ferme l'usine et les ouvriers sont à la charge de la collectivité. Mais le paysan, lui, doit coûte que coûte, travailler et payer ses ouvriers, il ne peut demander secours à l'Etat pour soigner son bétail et labourer ses terres. Il doit travailler même à perte.

Nous devons à la vérité de déclarer qu'aujourd'hui, plus l'agriculteur travaille, plus il perd.

IV. Messieurs, c'est aussi un fait connu que le taux de l'intérêt est trop élevé. Avec la crise agricole actuelle, il n'est plus possible au paysan d'avoir recours aux banques pour améliorer ses terres. Nous sommes heureux d'apprendre par la voix du chef du Département des Finances que le taux baissera ; mais pourquoi, Messieurs, les créances hypothécaires et autres, sont-elles exonérées du tiers de l'impôt, tandis que les propriétés foncières, même grevées d'hypothèques, doivent le payer en totalité au communal ?

N'est-ce pas là une anomalie ?

Ce sont ces arguments qui ont guidé les signataires de la motion à demander au Conseil d'Etat de réduire les taxes cadastrales.

La situation est grave, très grave même. L'agriculture valaisanne fait vivre le 70 % de notre population. Nous avons le devoir de la sauvegarder d'une catastrophe irréparable, nous devons lui venir en aide.

Nous nous résumons en priant le Conseil d'Etat de vouloir bien étudier l'opportunité de réduire les taxes de 30 à 50 %.

Nous faisons appel à l'esprit d'équité des mandataires du peuple valaisan, et nous demandons au nom de l'agriculture d'être traitée sur le même pied que l'industrie et le commerce.

Si nous voulons retenir l'agriculteur à sa terre, tâchons de lui rendre justice.

Laissons vivre le paysan si nous voulons qu'à son tour le paysan fasse vivre le pays!

Toutes blessent, la dernière tue

— Que pensez-vous, me dit cette femme charmante et qui sait accueillir « la mûre saison » avec tant de bonne grâce, que pensez-vous de la Conférence ?

Je la croyais étrangère à toute politique, et une telle attaque me surprit d'abord. Puis je compris bientôt qu'il n'était point question de Gênes mais de Rome, et j'appris qu'un certain nombre de savants de toutes les nations se réunissaient dans la Ville Eternelle pour y étudier... une réforme du calendrier.

— C'est un fait, poursuivit mon interlocutrice. N'est-ce pas un plaisir délicat, avant même que l'été ne nous brûle de ses ardeurs, de goûter longuement la calme clarté des jours finissants à l'heure où commence le repas du soir? Vivent les réformes qui joignent à l'utile l'agréable. Mais ce n'est plus l'heure, cette fois, qu'il s'agit de modifier ; si je comprends bien, ce sont les semaines, les mois, l'année entière qui doivent passer...

Nous nous penchâmes ensemble sur le journal qu'elle me désignait. J'y lus que les semaines se nommeraient désormais « septenaires », les mois « quatri-septenaires », qu'ils auraient uniformément 28 jours et que l'année en compterait 364. Il y aurait donc un jour par an — deux pour peu que l'année soit bissextile — qu'il conviendrait de « neutraliser », selon l'expression même des savants assemblés. D'autre part, les jours se désigneraient par leur numéro d'ordre, et c'est ainsi qu'on devrait dire : « Tel événement advint le 3 du quatrième septenaire d'automne de telle année. »

— Voilà, dis-je, qui sera très commode. Déjà, il y a deux ans, il fut question de faire cadrer le calendrier avec notre système métrique. On y renonça : il paraît que le soleil, dans son grand voyage circulaire et sidéral, se moque bien de nos conceptions décimales. Or, nous tombons ici d'un excès dans un autre. Le projet de Rome est peut-être admirable, mais ceux qui vivront la transition n'y comprendront plus rien ; il faudra prendre un crayon et du papier pour calculer son âge...

— Tant mieux, sourit cette femme charmante. Mais ses traits se nuancèrent aussitôt de mélancolie.

— Qu'importe, murmura-t-elle, la façon dont on divise les années, et même qu'on ne les divise pas du tout... J'ai d'abord hésité entre M. Einstein, qui affirme que le temps n'existe pas, et mon miroir qui prétend chaque jour le contraire. Mais mon parti est pris. Redites-moi donc cette phrase sur les heures, qui entoure le cadran solaire d'une vieille église basque ?

— Hélas ! madame... *Toutes blessent et la dernière tue !...* R.

LES ÉVÉNEMENTS

La Sagesse Française

Une fois de plus, devant les déplorables résultats de la Conférence de Gênes, on rend hommage à la sagesse française, quand on ne la jalouse pas.

Oui, j'ose admirer la France « de maintenant », non seulement la France de la guerre, mais la France d'après la guerre, celle d'hier et celle d'aujourd'hui. J'admire surtout cet instinct lucide qui, après des hésitations et parfois des tentatives manquées, l'avertit toujours à temps du péril encouru, et lui montre le bon parti à prendre, qu'elle prend aussitôt. En un mot, je suis rempli d'une admiration sincère pour ce qu'il convient d'appeler « la sagesse de la France ».

Ne vous attardez pas à critiquer telle erreur, telle malfaçon de détail : oui ou non, la sagesse française a-t-elle su, cette fois encore, réagir à temps, proclamer sa doctrine et s'y tenir ? Les hésitations mêmes que l'on incrimine ne furent souvent que la preuve de cette extrême acuité, de cette fine sensibilité de l'instinct français. On ne rejette pas d'emblée une solution : on envisage au besoin ses côtés séduisants ; on pourra même en faire l'épreuve : l'important, c'est de la juger — à temps — bonne ou mauvaise, à temps pour l'adopter si elle est bonne, ou la rejeter, si elle est mauvaise. Ah ! que cela est bien dans la tradition du souple bon sens de la France, de la sagesse avisée, nuancée, mais infaillible de la France !

La sagesse française fait exécuter ses suggestions sans fracas, mystérieusement, mais inflexiblement. Ce fut ainsi durant la guerre. Le remplacement nécessaire de telle ou telle personnalité par une autre mieux adaptée, dans l'armée ou le gouvernement, qui l'imposa ? Nulle force visible : la mystérieuse sagesse française. Pareillement, depuis la guerre, on a vu des gouvernements soutenus par le Parlement et par la presse mollement déposés en quelques minutes par l'unique force de la sagesse française, alors qu'il le fallait.

La réponse de M. Motta à M. Tchitchérine

Dans le discours qu'il a prononcé vendredi matin à la séance de clôture de la Conférence, M. le conseiller fédéral Motta a notamment déclaré :

« J'étais venu ici avec l'intention bien déterminée d'écouter en silence les discours des représentants des autres, surtout des grands plays. Cette attitude m'était dictée par le sens de la mesure et par le sentiment de ma modestie. Je n'aurais sans doute pas rompu cette consigne si M. le chef de la délégation russe n'avait pas saisi, dans son exposé, l'occasion de faire une allusion directe à mon pays. »

L'orateur rappelle ensuite que la position de la Suisse vis-à-vis des conventions de Washington est connue, et qu'elle a été loyalement expliquée dans les commissions de la Conférence. M. Tchitchérine a omis de dire que la Suisse a déjà introduit dans sa législation la journée de 8 heures. Certaines des conventions de Washington sont trop schématiques, trop générales, et la Suisse se réserve le droit de modifier, selon ses besoins, sa législation sur la journée de 8 heures. L'allusion du chef de la délégation russe ne parviendra pas à jeter une ombre sur l'éclat du nom de la Suisse qui, toujours, a marché au premier rang des pays qui ont voulu la législation ouvrière internationale. Jamais la Suisse ne sera un pays de réaction. Elle est petite, mais elle n'oublie pas qu'elle est la plus vieille démocratie du monde. »

Nouvelles Etrangères

Naufrage d'un paquebot

Une centaine de victimes

Le paquebot anglais *Egypt* faisant route sur les Indes, a coulé à la suite d'un abordage avec le cargo français *Seyne* qui a rallié le port de Brest ayant à bord de nombreux rescapés. On a trouvé sur les lieux du sinistre une vingtaine de cadavres. Le nombre probable des victimes est de 96.

Le paquebot *Egypt* avait quitté Londres vendredi avec 44 passagers et 290 hommes d'équipage.

L'abordage s'est produit par une brume épaisse et une légère houle, à sept heures du soir, quelques minutes avant le dîner, la *Seyne* atteignit l'*Egypt* par babord, entre les deux cheminées.

De nombreuses personnes du navire abordé furent jetées à la mer. Les embarcations furent d'abord prises par les matelots indiens.

Après la disparition du paquebot, qui coula au bout de vingt minutes, les naufragés s'accrochèrent aux épaves, en attendant d'être recueillis par la *Seyne*.

Coup d'Etat en Bulgarie

Selon une information parvenue dans les milieux diplomatiques, une révolution communiste a éclaté en Bulgarie. Le drapeau rouge a flotté sur Sofia et et les combats de rue se sont poursuivis toute la journée de samedi.

Changement de front dimanche.

Les nouvelles reçues à l'instant de Zaribrod assurent que la police et la gendarmerie ont réussi à déjouer le coup d'Etat communiste. Le calme est rétabli à Sofia depuis dimanche matin.

A 5 h. 20 est arrivé à Belgrade, après une interruption de 24 heures, le premier train en provenance de Sofia. Les voyageurs confirment que l'ordre est rétabli.

Accord provisoire

Un accord est intervenu entre M. Collins et de Valera. La Dail Eireann va être convoquée immédiatement.

Aux termes de cet accord, les sinnfeiners présenteront une liste de candidats dans laquelle sera observée la proportion actuelle entre les partis de la Dail Eireann, ce qui permettra aux députés de continuer à siéger. Un gouvernement de coalition sera formé.

Un sous-Marin qui peut s'envoler

Cet engin bizarre, qui permettra de voler dans l'espace et d'évoluer sous les eaux, a été inventé par trois ingénieurs de Pueblo (Colorado). Il a sept mètres de long. Lorsqu'il peut dire : « Je suis oiseau, voyez mes ailes », il a dix mètres.

Ses particularités les plus originales consistent : 1° dans le dispositif permettant de replier les ailes à la façon d'une jalousie ; 2° dans le moteur qui remonte, lorsque l'appareil frappe l'eau pour devenir sous-marin ; 3° dans l'hélice aérienne à pales rentrantes.

Dans l'air, l'amphibie est muni d'un moteur à 12 cylindres, et lorsqu'il touche la surface de l'eau, il recourt à un simple moteur de sous-marin. Il flotte, prêt à plonger ou à s'élever selon la volonté de l'équipage. Il est construit en aluminium, ce qui donne le maximum de robustesse et le minimum de poids. Tout équipé, il pèse 800 kilos. En y ajoutant deux tubes-torpilles, il atteindrait 1.750 kilos. La position des torpilles permet de lancer des projectiles, soit dans l'air, soit dans l'eau.

L'armement de l'appareil est constitué par trois mitrailleuses : deux à l'avant, une tirant en retraite. En l'air, la vitesse est de 130 kilomètres à l'heure ; sous l'eau, elle atteint 37 kilomètres. Le pilote est placé derrière le moteur. C'est lui qui procède à la transformation de son engin en agissant simplement sur un levier. C'est également lui qui peut, à volonté, par un mécanisme facile, déployer et replier les ailes.

Evidemment, il ne saurait s'agir ici que d'une anticipation. On n'a aucune notion de ce que cet appareil pourrait donner dans la réalité. Mais rien n'est impossible aujourd'hui : à ce titre, ce projet nous intéresse. Il est destiné à la prochaine guerre, comme les avions sans pilote et les autres inventions dont on ne parle pas, mais qui, n'en doutons pas, seraient vite mises au point.

Une rivière en feu

On télégraphie d'Aberdeen (Angleterre) que 1.125.000 litres de whisky ont été la proie des flammes au cours d'un incendie qui a détruit une importante distillerie.

Les vannes d'un grand réservoir furent ouvertes pour que le whisky contenu dans ce réservoir, situé à proximité du foyer d'incendie, puisse s'écouler dans la Spey, mais une étincelle mit le feu au liquide et les flots de la rivière furent bientôt couverts d'une immense nappe de feu. On dut creuser en hâte des rigoles afin de préserver d'autres réservoirs menacés et d'en éloigner les flots de whisky enflammé.

Le gouvernement lui-même perd dans cette catastrophe 750.000 livres sterling de droits.

Une théocratie irlandaise

Le *Journal des Débats* signale une singulière contribution aux projets de solution de la question irlandaise :

Un ecclésiastique anglican vient de proposer que l'Irlande soit constituée en monarchie pontificale. Ce clergyman doute fort que les catholiques irlandais veuillent jamais reconnaître aucune autorité qui ne soit pas à la fois religieuse et paternelle. En conséquence, il ne voit d'autre solution pour sortir de l'anarchie actuelle, que de faire de l'Irlande méridionale une monarchie limitée qui aurait le Pape pour souverain et l'un des cardinaux irlandais comme vice-roi pontifical *in perpetuum*.

Le lynchage d'un nègre

De Davisboro (Géorgie) :

Un jeune nègre, âgé de 15 ans, arrêté sous l'inculpation d'avoir assassiné une femme du service rural des postes, a été brûlé jeudi, dans des circonstances horribles :

En premier lieu, on l'a brûlé à petit feu pendant un quart d'heure et, entre les cris de douleur qu'il poussait, on le questionnait au sujet de ses complices. Il a fait des déclarations impliquant un autre adolescent.

Les hommes qui ont pris une part active à ce lynchage ont alors attaché leur victime à un arbre et ont allumé un nouveau feu au-dessous de lui. Pendant que le supplicié brûlait, quelque 200 coups de feu ont été tirés sur lui.

La foule, qui s'élevait à 2.000 personnes, recherche maintenant le complice du jeune nègre.

Nouvelles Suisses

La loi sur la chasse

La commission du Conseil national, chargée d'examiner le projet de revision de la loi sur la chasse, a tenu séance à Rheinfelden. M. le conseiller fédéral Chuard assistait à ses délibérations qui ont porté en particulier sur deux points.

La commission avait été saisie d'un projet de l'Association pour la protection de la chasse, que le Département de l'Intérieur avait déjà écarté parce qu'il centralisait toute la matière. Tandis que le projet du Conseil fédéral laisse aux cantons les attributions que leur réserve la loi actuelle, cette société réclamait l'institution d'un permis de chasse fédéral, la création d'inspecteurs fédéraux de la chasse, etc. La commission unanime a repoussé ces suggestions et s'est placée sur le terrain du projet du Conseil fédéral.

Le second point intéressant a trait à l'interdiction de la chasse le dimanche. La question a déjà fait l'objet d'un long débat en 1902, lors de la discussion de la loi actuelle, et les Chambres, tenant compte en particulier des vœux de Genève et du Tessin, avaient laissé aux cantons la faculté de la régler à leur guise. Le projet du Conseil fédéral ne changeait rien à ce régime. Mais la commission unanime, considérant les progrès que l'idée du repos dominical a faits dans l'opinion, a inscrit dans la nouvelle loi une disposition prohibant la chasse les dimanches et jours fériés sur tout le territoire de la Confédération.

LES ACCIDENTS

Dimanche, vers 16 heures, deux jeunes gens de l'école secondaire se sont noyés dans la Sarine, près du barrage, au cours d'une partie de canot. L'embarcation, poussée par le courant, a passé sous les vannes du barrage.

— Le train direct No 8 partant de Lausanne à 12 h. 50, passant à Nyon à 13 h. 40, pour arriver à Genève à 14 h., a atteint et tué, dimanche, à vingt minutes de la gare de Nyon, dans la direction de Genève, un inconnu âgé d'une quarantaine d'années, dont l'identité n'est pas encore établie.

Les élections genevoises

Dimanche ont eu lieu à Genève les élections des conseils administratifs.

En ville, la liste radicale-socialiste passe entière, avec une majorité d'environ 1000 voix.

L'ancien conseil était composé de 2 radicaux, 2 démocrates et socialistes ; aujourd'hui, il comprend 3 radicaux, et 2 socialistes-ouvriers genevois.

Dans les communes suburbaines, l'élection des conseils administratifs a donné les résultats suivants :

Au Petit-Saconnex, la liste radicale-socialiste, comprenant 2 radicaux et 1 socialiste, M. Nicole, conseiller national, passe entière.

Il en est de même à Plainpalais, où M. Willemin, conseiller national, jeune-radical ne se représentait pas.

Aux Eaux-Vives, la liste démocratique obtient la majorité ; le conseil administratif est réélu, soit 2 démocrates et jeune-radical.

LA RÉGION

Assainissement de la plaine du Rhône

Le litige survenu entre le syndicat de la Plaine du Rhône et la Ville de Genève au sujet des dommages causés par l'ex-haussement du niveau du lac en 1918 a pu être liquidé. Entre les deux parties est intervenue une entente amiable, aux termes de laquelle la Ville de Genève a versé fr. 16.000 au Syndicat à titre de dédommagement.

La première section du Grand Canal (4800 mètres de long) est entièrement terminée et reconnue. Elle a nécessité l'extraction et l'évacuation de 168.000 mètres cubes de terrassements, l'échouage de 10.082 mètres cubes de revêtements en galets ou pierrailles, l'établissement de trois ponts-routes et de deux passerelles à piétons, la construction de 9800 mètres de chemins empierrées. Ces travaux sont revenus à fr. 1.550.426 à fin 1921 (devis 1.600.000 francs.) L'économie réalisée est de fr. 49.574, mais on prévoit qu'une partie de cette économie sera absorbée par des travaux complémentaires d'enrochements.

Le devis de la deuxième section est de fr. 1.170.000

Un drame de la folie

On mande de Bonneville, Savoie :

Mme veuve Pauthex, âgée de 42 ans, ménagère à Chauffemarande, commune de Viuz-en-Sallaz, ayant passé la soirée chez des voisins, avait conversé avec ceux-ci normalement et rien dans ses paroles et ses actes ne pouvait faire supposer en aucun moment l'horrible forfait qu'elle allait accomplir dans la nuit.

A 9 heures, elle quitta les voisins, et le lendemain matin, à 6 heures, Mlle Justine Musy, qui rentrait de la fruitière, aperçut sur le bord du petit ruisseau « Le Crillon » une femme à genoux qu'elle reconnut pour être Mme veuve Pauthex, se balançant de droit à gauche. Elle l'interpella, mais n'obtint aucune réponse. Prise de peur, Mlle Musy appela des voisins qui vinrent relever la malheureuse. On s'aperçut alors qu'elle portait des traces de coups à la tête et au cou.

Malgré toutes les questions qu'on lui posait, elle ne répondit pas ; elle était dans un état lamentable. On la transporta chez elle. La porte étant fermée à clef, on s'inquiéta de ce qu'était devenue sa fillette, Jeanne-Henriette. Une voisine alla se rendre compte si Mme Pauthex avait laissé sa clef près du ruisseau et voulant soulever du linge qui émergeait de l'eau, elle en tira, à sa grande stupeur, le corps inerte de la petite, âgée de 7 ans.

Des renseignements que l'on a pu recueillir, voici comment se serait déroulée cette horrible scène :

Mme veuve Pauthex, prise d'une crise de folie subite, a essayé, vers minuit, de sectionner la gorge de sa fillette, que pourtant elle choyait de son mieux, puis elle la jeta par la fenêtre du premier étage et se précipita à sa suite ; les empreintes digitales prises sur la fenêtre le font supposer. La petite n'étant pas morte, la mère l'emporta dans « Le Crillon » et là, se mettant à genoux, elle maintint le corps sous l'eau. La mort par asphyxie ne se fit pas attendre. Mme Pauthex resta dans cette position jusqu'à six heures du matin, heure à laquelle Mlle Musy la découvrit.

Horrible détail, la mère a dû également tenter de se sectionner la gorge, mais sans y parvenir. Son état, quoique très grave, n'est pas désespéré. Elle ne se rend pas compte de l'horrible forfait qu'elle a commis et paraît être dans l'état d'hébétement le plus complet ; elle réclame à chaque instant sa petite Jeanne-Henriette.

Poignée de petits faits

Dans sa séance de vendredi, le Conseil fédéral a autorisé le département des finances à effectuer l'emprunt dont les modalités ont été déterminées jeudi dernier. Le taux de l'intérêt est fixé à 4 ½ %, le cours à 98 et le terme à 11 ans.

— On mande de Teriki aux journaux français, que le gouvernement de Tchita vient de décréter la mobilisation générale de toutes les classes mobilisables jusqu'à l'âge de 45 ans. On motive cette mesure par l'avance des troupes japonaises et des gardes blancs.

— Le congrès des mineurs espagnols, réuni à Oviedo, a décidé la grève générale.

— On mande de Reval à Havas que le gouvernement des soviets a passé en Allemagne une commande de 149 locomotives, et en Suède une commande d'un nombre égal de locomotives. Jusqu'ici, 45 machines seulement ont été livrées.

— Samedi matin a eu lieu à Rennes, France, l'exécution de Fernand Lagadec, 24 ans, garçon de ferme, qui, le 24 juillet dernier, de complicité avec sa mère, tua à Romagne son père âgé de 72 ans, ancien garde forestier. La mère a été condamnée à 20 ans de travaux forcés.

Les Rennais attendaient l'exécution avec curiosité, car c'est la première fois depuis trente ans qu'une exécution a lieu à Rennes.

Lagadec, revêtu d'une grande chemise blanche et la tête couverte d'un crêpe, selon l'usage, a marché très courageusement à l'échafaud.

— La nuit dernière, on a trouvé, à Barcelone, sur plusieurs points de la ville, 15 bombes qui ont été transportées au parc d'artillerie par camion blindé.

D'autre part, la sûreté générale de Madrid a été avisée que plusieurs anarchistes dangereux avaient quitté Barcelone, apparemment avec l'intention de commettre des attentats.

— L'agence Respublica apprend qu'il sera demandé aux Chambres fédérales, à la prochaine session, que le Conseil fédéral s'abstienne de tout banquet pendant la crise économique que le pays traverse.

— Un nommé S., manœuvre, s'est jeté hier, près de la gare de Nyon, sous le train direct No 17, Lausanne-Genève, et a été tué instantanément. Relevé par des employés du chemin de fer, le corps a été transporté à la Morgue.

— Le comité cantonal du parti conservateur fribourgeois a décidé de recommander au parti le rejet des trois initiatives fédérales à la votation du mois de juin.

Nouvelles Locales

Echo du Pèlerinage Suisse à Rome

On nous écrit du Bouveret :

Aujourd'hui dimanche 21 mai, les habitants du coquet village du Bouveret avons eu le privilège d'entendre une charmante et chaleureuse allocution prononcée par notre Révérend Curé. En termes choisis, il nous a retracé les heures inoubliables du pèlerinage de Suisse à Rome. Il nous a d'abord parlé de ses impressions personnelles en comparant notre belle Suisse à l'Italie. Il est vrai, a-t-il dit, l'Italie est la terre du citronnier et de l'oranger, du beau soleil et de la mer bleue. Elle a quelques collines accidentées, mais rien de tout cela ne peut égaler notre belle Suisse avec ses vallées profondes, ses montagnes gigantesques et ses glaciers étincelants. Aussi, avec quel enthousiasme, les pèlerins ont-ils entonné, à leur retour, le *Cantique suisse*, au débouché du Simplon en revoyant leur chère patrie. Soyons donc fiers d'être Suisses, mais par-dessus tout, soyons fiers d'être chrétiens-catholiques. Si la Suisse est le rendez-vous des touristes, Rome est le rendez-vous des pèlerins qui aspirent à une patrie plus belle et plus durable. Avec quelle émotion avons-nous visité, non pas les ruines des monuments païens, mais les belles basiliques construites par les chrétiens. Quelle force a-t-elle donc notre religion lorqu'on pense au contraste qui existe entre l'arrivée du pauvre pêcheur de

Galilée faisant son entrée dans la Rome païenne tête et pieds nus, ayant pour tout bagage un simple bâton à la main, avec son magnifique tombeau placé dans le plus beau monument de l'Univers ?

Nous sommes heureux d'avoir entendu notre Pasteur nous retracer les jours de pèlerinage et d'avoir reçu de lui un renouveau d'enthousiasme. Nous devons également le remercier pour le joli souvenir qu'il a apporté à ses paroissiens et qui restera dans nos familles comme un témoignage de son affection !

Des paroissiens.

Aux Pyramides d'Euseigne !

Il est, au centre du pittoresque Valais, une contrée trop peu connue des habitants de notre région. C'est le Val d'Hérens, ce pays aux mœurs austères et aux coutumes archaïques. Serait-ce l'absence de tout chemin de fer qui le met un peu en dehors du cadre de nos excursions printanières ? Qu'à cela ne tienne ! Le voyage à pied aura toujours son charme.

Allons courir dans les sentiers ombreux,
Et vous verrez comme l'on est heureux !

Ces vers du poète ont inspiré à la *Société suisse des Commercants, Section de Martigny,* l'idée d'aller s'offrir une délicieuse agape de famille (disons une *bonne râclette,* pour être bien Valaisans), loin des bruits de ferraille et des poussières de la plaine. Elle a choisi Euseigne, comme but de sa première course qui est fixée au dimanche 28 mai, avec le programme suivant :

7 h. 20 : Rassemblement à la gare de Martigny C. F. F. ;

7 h. 33 : Départ du train pour Sion ;

9 h. : Départ de Sion pour la course à pied Sion-Vex-Euseigne ;

13 h. : Collation à Euseigne ;

14 h. 30 : Départ pour le retour à Sion éventuellement par Hérémence et les Mayens.

20 h. 40 : Départ du train Sion-Martigny.

La Société, par l'organe de son Comité, adresse d'avance un cordial souhait de bienvenue aux personnes, qui, sans en faire partie, voudraient se joindre à elle pour cette agréable promenade, et les prie de s'inscrire *sans retard* auprès de son secrétaire, M. A. Buser, à Martigny-Ville, qui se fera un plaisir de donner en même temps tous les détails utiles.

Exposition canine à Lausanne.

La Société romande pour l'amélioration des races canines (section de la S. K. G.) sous le patronage de la Société de Cynologie suisse, organise à Lausanne, une exposition de chiens pour toutes races, le dimanche 18 juin prochain, au *Comptoir suisse,* en Beaulieu.

Cette exposition sera tenue sous la présidence d'honneur de M. F. Porchet, chef du département de l'agriculture, et de M. A. Freymond, syndic de Lausanne. — La clôture des inscriptions est fixée au mardi 6 juin. Pour renseignements et demandes de programmes et feuilles d'engagements, prière de s'adresser au Secrétariat général de l'exposition canine, Avenue du Théâtre, 9, Lausanne. Tél. 82.09

Des médailles, plaquettes, gobelets et diplômes récompenseront les lauréats. Il est prévu également des prix d'honneur et spéciaux.

Le dimanche matin, opérations du Jury. Le dimanche après-midi, il y aura, dans l'enceinte de l'exposition, une démonstration de chiens policiers. Sonnerie de trompes de chasse.

Dimanche, à 20 h., un banquet officiel réunira les Comités d'honneur, d'organisation, le Jury, les membres de la S. K G. et les exposants.

(Voir aux annonces).

Club alpin suisse : Monte Rosa.

L'assemblée générale de la section Monte Rosa du C. A. S. aura lieu le dimanche 28 mai, à Monthey et Champéry.

Cette assemblée coïncide avec le baptême du fanion du groupe de Monthey. Voici le programme de la fête :

10 h. Arrivée à St-Maurice du train du Valais ; Départ en camion jusqu'à Monthey.

10 h. 30 : Départ du cortège du Pont pour l'église, (Harmonie en tête) ; Bénédiction du fanion du groupe de Monthey ; Retour du cortège au Café de la Place ; Collation (productions de l'Harmonie).

12 h. 15 : Départ en train spécial pour Champéry ; Banquet ; Assemblée.

Retour par l'un des trains de l'horaire.

Départ de Monthey (direction St-Maurice) 20 h.

Prière de s'inscrire chez M. P. Herzog, caissier du Groupe de Monthey, jusqu'au mercredi soir 24 courant.

Inutile d'ajouter que Champéry, qui se prête merveilleusement à une assemblée du C. A. S., verra accourir nombreux les membres de la section Monte Rosa.

Savièse. — (Corr.)

Notre paroisse vient de jouir du précieux bienfait d'une grande Mission prêchée par les Révérends Pères Tissot, Grorot, Bernet et Moret. Ces dévoués missionnaires de St François de Sales se sont dépensés sans mesure dans leur ardent désir de faire du bien à nos âmes et leur zèle, relevé par une éloquence tout apostolique, a été couronné par un plein succès. La population qui, malgré les travaux du printemps, a suivi avec une assiduité admirable les exercices de cette retraite de quinze jours, se trouve encore affermie dans les sentiments religieux qui l'ont toujours distinguée et lui font honneur.

La clôture de la Mission s'est faite dimanche par l'inauguration et la bénédiction de la grande croix de Mission. Cette imposante cérémonie a été rehaussée par la présence de Sa Grandeur Monseigneur de Sion qui la présida ; elle fut pour les paroissiens de Savièse l'occasion de témoigner à nouveau par une touchante et unanime manifestation des sentiments de très respectueuse estime et de filial attachement qu'ils avaient déjà exprimés au Chef vénéré et aimé du Diocèse, lors de la récente Visite pastorale. X.

Monthey.

Société de Tirs militaires « Landwehr ».

Les membres de la Société de Tirs sont convoqués en assemblée générale le 24 mai, mercredi, dans la salle du Café Helvétia, à 20 heures précises.

Ordre du jour :

Tirs 1922 ;
Rendement des comptes ;
Renouvellement du Comité ;
Divers.

Société d'agriculture de Monthey.

Les cours d'ébourgeonnement de la vigne auront lieu vendredi et samedi, 26 et 27 mai.

Réunion à 8 h. sur la place du marché.

Vouvry.

On a arrêté jeudi, à Lausanne, et conduit au Château de Monthey, une dame qui avait volé une somme de 300 francs et des vêtements dans une maison de Vouvry. La prévenue, qui a avoué le délit, était encore en possession d'une partie de la somme, ainsi que d'un manteau dérobé au même lieu.

Fonctionnaires postaux.

L'assemblée des délégués de la Société suisse des fonctionnaires postaux, à Lucerne, a décidé la création du fonds de réserve par actions spéciales. L'assemblée estime prématurée la réduction de l'allocation principale de renchérissement projetée par le Conseil fédéral, vu que les allocations de renchérissement accordées à la classe moyenne des fonctionnaires durant la période de vie chère, n'ont jamais compensé la dépréciation de la valeur de l'argent. L'assemblée s'élève contre le retard apporté à l'élaboration de la nouvelle loi sur les traitements du personnel fédéral, et en attend l'application dans le plus bref délai. L'attitude de l'Union fédérative en ce qui concerne la réglementation des allocations de renchérissement pour 1922 est approuvée.

Une nouvelle comète.

On a découvert une nouvelle comète qui se trouverait dans les Gémeaux et se serait déjà approchée du Cancer. En ce moment, la comète ne serait encore que très faible.

Une nouvelle méthode d'analyse du sang.

Les découvertes scientifiques relatives à la composition du sang et au diagnostic de nombreuses maladies par son analyse, ont poussé MM. Duboux et Parchet, professeurs à l'Université de Lausanne, à rechercher de nouvelles méthodes d'analyse sanguine, plus expéditives, plus exactes surtout que celles en usage. La connaissance de la proportion de chaux, de magnésie, de fer, d'albumine, de soude et de potasse que contient le mystérieux liquide nourricier est d'une capitale importance pour le diagnostic de nombreuses maladies. En faisant appel tout à la fois à la chimie (réactions et leurs précipités), MM. Duboux et Parchet sont arrivés à des résultats de précision, de justesse, qui laissent loin en arrière les autres méthodes analytiques. Cette application de la physico-chimie a en outre l'avantage de n'exiger qu'un prélèvement minime de sang.

Au Grand Conseil

(Séance du 19 mai)

Présidence de M. Jos. Escher, 1er vice-président.

Pétitions et Divers.

Au nombre des pétitions, la plus intéressante est sans contredit celle des gendarmes, dont la pension de retraite est manifestement insuffisante.

M. le Conseiller d'Etat *Kuntschen,* et après lui, M. *Pouget,* président de la commission, regrettent de ne pouvoir entrer dans les vues des pétitionnaires, cela uniquement pour des motifs d'ordre financier.

Plusieurs députés plaident en faveur des pétitionnaires, mais au vote, la demande de ces derniers ne réunit qu'une dizaine de voix. Peut-être, cette demande aurait-elle dû se borner aux plus vieux des gendarmes, aux fondateurs de la Caisse de retraite ! Ainsi dégagée, elle aurait eu quelque chance de succès.

— Le nommé Gross Alphonse, de Salvan, est réhabilité.

— Plusieurs naturalisations sont accordées ; sur lesquelles nous reviendrons jeudi ainsi que sur d'autres tractanda.

— Sont approuvés les taux de plusieurs communes.

Une pétition de M. l'avocat J. de Lavallaz, à Sion, pour un groupe de bourgeois de Chamoson, est renvoyée au Conseil d'Etat pour préavis.

M. l'avocat *R. Evêquoz,* déclare à la haute assemblée qu'il a assigné M. de Lavallaz devant les tribunaux pour lui demander répartition du tort causé par la dite pétition. Il ne se laissera pas, au reste, rebuter par des artifices du genre de ceux employés à son égard et attendra avec tranquillité et confiance le verdict de la justice.

Puis, c'est la motion Bagnoud, Seiler et consorts. Le *Nouvelliste* publie en première page le très substantiel exposé de cette motion qui est vivement appuyée par les députés Cyrille Gard et von Sattel et que le gouvernement accepte pour étude. Nous compléterons également, dans notre prochain numéro, le compte-rendu de cette question.

(Séance du 20 mai)

Présidence de M. Trottet, président.

M. Dellberg développe son interpellation concernant la durée de l'assistance-chômage.

M. le Chef du Département de l'Intérieur répond à l'interpellant qu'il ne peut se déclarer d'accord en tous points. Le Conseil d'Etat vouera toute sa sollicitude à la question soulevée par l'interpellant.

La gestion administrative revient sur le tapis avec trois postulats très intéressants de la commission. Nous les donnerons jeudi avec les débats auxquels ils ont donné lieu.

Motion Hægler.

M. le député Hægler développe sa motion dont le texte figure dans le compte-rendu d'une séance précédente.

Cette motion a l'heur de plaire à l'assemblée, M. le Chef du Département des Finances l'appuie en insistant sur la situation financière de l'Etat. Tout le monde veut réaliser des économies et mettre un frein à toutes les dépenses qui ne sont pas strictement nécessaires. Aussi, la motion Hægler est-elle votée à une très grande majorité.

Motion Borgeat.

M. Borgeat demande le concours financier de l'Etat pour la création d'un champ d'aviation à Montana s/ Sierre.

M. le Conseil d'Etat, par la bouche des chefs du Département des Finances et de l'Intérieur répond qu'il accepte la motion pour étude et rapport.

Crédits supplémentaires.

La commission fait un reproche qui est partagé par l'assemblée et M. le député Couchepin, de constater toujours le dépôt tardif du message des crédits supplémentaires. A l'avenir ce message sera discuté en première semaine de session.

A peine a-t-on abordé l'examen de ces crédits par la piscine de natation, à Sion avec un chiffre de frs. 2.000, que se pose la question du quorum.

Une quarantaine de députés se trouvant dans la salle, (heureusement que les électeurs ne peuvent vérifier les noms des absents), M. le président Trottet lève la séance et déclare la session close en souhaitant aux députés un bon retour dans leurs foyers.

Dernier Courrier

Les Elections françaises

PARIS, 22. — (Havas). — Après le second tour de scrutin, intéressant 164 sièges, répartis sur 63 départements, le résultat complet des élections est le suivant :

Ont été élus : monarchistes 185 ; républicains modérés 634 ; radicaux et radicaux-socialistes 581 ; socialistes unifiés 90 ; communistes 31.

Sur le total de 1492 sièges, les monarchistes et les républicains modérés perdent 35 sièges, répartis entre les radicaux et les divers partis socialistes, y compris les communistes.

Les conservateurs et l'action libérale perdent 13 sièges ; les républicains progressistes et les républicains de gauche 22.

Les radicaux, radicaux-socialistes et républicains-socialistes gagnent 7 sièges ; les socialistes et socialistes unifiés 16 ; les communistes 12.

†

La Supérieure Générale et les Sœurs de l'Immaculée-Conception Annecy-Lavey, expriment leur très religieuse et profonde reconnaissance aux nombreuses personnes qui ont pris part à leurs grands deuils.

†

Monsieur Claude **Marchand ;** Mlle Eveline Marchand ; M. et Mme **Descombes,** à Aigle ; Mlles **Nicolerat** Olympe, Elise, Adeline ; M. et Mme **Odrich ;** M. et Mme **Duchoud** et leurs enfants, à Monthey ; Mme **Veillard** et son fils à Aigle ; M. Ignace **Défago** et famille à Troistorrents ; Mme Vve Théodmir **Défago** et famille, à Troistorrents ; **M.** et Mme **Gex-Fabry Léon,** à Val d'Illiez ; les familles, **Défago, Nicolerat, Esborrat, Bellon, Ecœur, Fracheboud, Durier, Rey-Bellet, Caillet-Bois,** font part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame LOUISE MARCHAND
née Défago,

décédée le 22 mai 1922, à l'âge de 67 ans, munie des Sacrements de l'Eglise. L'ensevelissement aura lieu le 24 mai, à 9 h. ½, à Val d'Illiez.

Cet avis tient lieu de faire part.

SI VOUS AVEZ DES MALADIES D'ESTOMAC

Quand votre estomac est dérangé au point qu'il absorbe les aliments sans pouvoir les digérer, demandez à la Tisane Américaine des Shakers de le tonifier, de l'aider à fonctionner, elle y réussira toujours. Dans les cas de manque d'appétit, de douleurs après les repas, maux de tête, crises bilaires, constipation, les vertus curatives de ce tonique végétal n'ont pas d'égales.

Le succès sans pareil de la Tisane des Shakers est la meilleure preuve de ses propriétés curatives que ne possède aucun autre médicament. Elle tonifie et fortifie l'estomac et régularise le fonctionnement du foie et des intestins, assurant ainsi de bonnes digestions et un sang pur. Faites-en l'essai !

PRENEZ LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

En Vente dans toutes les Pharmacies. Dépôt pour le Gros : MM. UHLMANN-EYRAUD, 30 bd de la Cluse (S. A.), à Genève.
Prix : 6 fr. le Flacon.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Soumission

M. Henri JACQUIER, à Vernayaz met en soumission les travaux de réfection, des devantures de Magasins de son immeuble à Vernayaz, comprenant travaux de menuiserie Les plans et devis sont à consulter chez M. J. Pasquier, architecte à Martigny, jusqu'au vendredi 26 mai 1922

AGRICULTEURS ! ! !

Pour vos SULFATAGES employez la

Chaux hydratée pulvérisée

en dépôt chez

S. BARBERO, Martigny. 1489

„Smeldur"

n'a baissé que du 10 o/o

A trop baisser ne s'abaisse pas

Vend à prix fixe et non à tout prix. 1362

Ne liquide (cuir) pas ni ne liquide (cuir) ra

Graines potagères et fourragères

Oignons à planter Fr. 2.80 le k log. 1436

Mastic à greffer Baertschi.

Magasin Vve J. Dionisotti, St-Maurice.

Pensionnat cherche pour séjour d'été,

chalet

confortablement meublé (25 lits) altitude pas en dessous de 1200 m.

Ecrire sous C. 12199 L. à Publicitas, Lausanne. 1435

Séjour de montagne

pour enfants de 7 à 15 ans.

Leçons. Bons soins. Prospectus sur demande.

S'adresser sous **P 1948 S Publicitas, Sion.** 1450

Occasions à saisir

Cause manque de place. 50 lits sommiers et matelas une et deux places 20 matelas crin animal de 1 m. à 1.20 sur 1.85. Buffets de cuisine, tables rondes à rallonges et chaises pour salle à manger, bureaux américains, canapés, divans moquettes, commodes bicyclettes neuves et d'occasion, 800 couvertures de lit 2 places, poussettes, chars à ridelles, chars de chasse à patente, nombreuses autres occasions.

Emile Vérolet, Fully. Téléphone 15.

On demande de suite

un JEUNE HOMME

sachant bien faucher,

S'adresser chez M. Jules ALLAMAN, au Creblely, près Villeneuve Téléphone 184.

Hôteliers

La location d'une machine à écrire pour la saison vous coûte cher. — Achetez-en une neuve à l'Imprimerie Commerciale à Martigny, puisque cette maison peut vous fournir une première marque à très bon compte et meilleur marché qu'avant la guerre. 1488

Camion Arbenz

A VENDRE de suite, pour cause de double emploi.

Parfait état de marche.

Pneufs neufs

30 HP. Charge 3|4000 kg.

Salon de l'Automobile, Sion. 1484

Vins étrangers

blancs et rouges

au plus bas prix.

Envoi partout en fûts prêtés à partir de 50 lit.

Deslarzes & Vernay, SION. 1196

A vendre

coupe de **foin et regain** d'une propriété de 40.000 m. aux **Hœdrans** à proximité du village de Masongex

S'adres **SAILLEN Mce, Massongex.**

Œufs à couver

Poules Wyandotes blanches, Rhodes-Island Plymout-Rock, Orpingtons, Houdans, Nègre-soie, Batams-naines, Canards, Oies. — Chez A. EGLI, Café, Lavey-les-Bains.

- Alf. Fleuty -
Société Anonyme, BEX

Outils aratoires. — Faulx de 1re qualité. — Arrosoirs. — Tuyaux en caoutchouc. — Articles de ménage. — Porcelaine et Verrerie. — Coutellerie. 1389

FROMAGES

On expédie par pièce ou par colis postal de 5 kilogs : fromage gras 1er choix à **Fr. 3.**— le kg. ; mi-gras extra à **Fr. 2.25** le kg. ; Tilsit tout gras à **Fr. 3.**— le kg. ; maigre très dur pour râper à **Fr. 1.**— le kg. ; Vacherin Mont-d'Or à **Fr. 2.40** le kilog.
On reprend ce qui ne convient pas. 1398
Schrecker-Ludy, Avenches.

Territet - Montreux
"Florimont„

Etablissement spécial et chirurgical.
Hydrothérapie — Electrothérapie — Gymnastique suédoise - Affections traitées à Florimont: Arthritisme. — Rhumatisme.
Affections nerveuses, digestives, cardiaques.
Asthme, maladie de la peau.
Arrangement spécial pour traitements prolongés.
Prospectus sur demande. LA DIRECTION

A louer à Chœx s/ Monthey

APPARTEMENTS

de deux et cinq pièces. Electricité. Très belle situation. Vue splendide sur la plaine du Rhône et le lac.
S'adr. **P. MARCLAY, droguiste, MONTHEY.**

Fern. Gaillard
SION

Réparation d'horlogerie et bijouterie en tous genres.
— TRAVAIL PROMPT ET SOIGNÉ —
MONTRES ZENITH, LONGINES 757
— **Bijouterie — Argenterie — Lunetterie** —
Toujours grand choix en magasin. — Téléph. 146.

Jos. Girod, Monthey

Complets pr hommes, jeunes gens et enfants, à tous prix : Chapeaux de paille, de feutre, de toile, casquettes.
ARTICLES POUR Ire COMMUNION
Articles pour dames : Chemises, pantalons, corsets, cache-corsets, jupes, casaquins, bas, gants, parapluies, etc.
BAS DEPUIS 55 CENTIMES.
Vêtements pour le travail, qualité irréprochable :
Bas, chaussettes, caleçons, sous-vêtements, chemises, pantalons, vestons, blouses, cols, cravates.
— — TABACS — CIGARES — CIGARETTES — —

Moulin à sulfate

Les propriétaires de vignes sont avisés que le Moulin à sulfate, au Battoir de Martigny-Bourg, **fonctionnera les lundis 22 et 29 mai et 5 juin, toute la journée.**
On est prié de se présenter aux jours indiqués.

Exposition Canine à Lausanne
Pour tous chiens de race pure

Dimanche 18 juin 1922 — Au comptoir Suisse.
Clôture des engagements, le mardi, 6 juin.

Pour demandes de programmes et feuilles d'engagements, s'adresser : au Secrétariat général de l'Exposition Canine, (R. Coeytaux), Avenue du Théâtre, 9, à Lausanne. — Téléph. 82.09.
Des médailles, plaquettes et diplômes récompenseront les lauréats. — Il est prévu des prix d'Honneur et Spéciaux.
Dimanche matin : Opération du Jury.
Dimanche après midi : Démonstration de chiens policiers. Sonnerie de Trompes de Chasse, etc.

FAIBLESSE GÉNÉRALE.
Ce n'est pas seulement bon **C'est merveilleux !**
Voilà ce que nous disent chaque jour tous ceux qui ont fait usage de notre

Régénérateur Royal
Le Roi des Fortifiants

à base de jaunes d'œufs frais et d'extrait de viande associés à des toniques puissants.
Son assimilation fait reprendre rapidement le poids et les forces. S'emploie pour adultes et pr enfants.
Spécialement recommandé dans les cas de **Faiblesse Générale, Manque d'Appétit, Mauvaises digestions, Maux de tête.** Pour guérir rapidement l'**Anémie, Chlorose, Neurasthénie** et toutes maladies causées par le surmenage physique et mental prendre le
Régénérateur Royal Ferrugineux
En vente à Martigny à la **Pharmacie MORAND**
Expédition par retour du courrier.
La Gde bouteille fr. **8** — La Gde ferrugineuse fr. **9.-**

DÉPOTS : **Monthey :** Pharmacie de l'Avenue. **St-Maurice** Pharmacie L. Rey.— **Sion** : Pharmacie J. Darbellay et Pharmacie Zimmermann. **Sierre :** Pharmacie Antille

Dans tout achat, il faut considérer
les prix et la qualité des marchandises.

C'est ce qu'appréciera une fois de plus ma nombreuse clientèle en consultant le petit aperçu des prix ci-dessous et en profitant de ma

VENTE-RECLAME
de Saison
du 23 au 31 courant

Articles confectionnés

Chemises oxford, mécanicien, double fil, 1re qualité, la pièce		6.50
Chemises oxford, de campagne, double fil, 1re qualité, la pièce		6.20
Chemises oxford, de campagne, doub. fil, 1re qual., extra fortes		6.50
Chemises zéphir, à col, pour hommes		3.90
Chemises zéphir, col Robespierre, pour hommes		4.90
Chemises zéphir, col Robespierre, pour enfants,		3.50
Chemises Jaeger beige, 1re qualité		6.90
Chemises filet, devant fantaisie		5.50
Chemises pour dames	depuis	2.75
Jupons zéphir, jolie qualité		3.80
Taies d'oreillers, jolie qualité, 60×60, ourlets à jour		2.75
Serviettes de table, qualité courante,		0.75
Bas pour dames, forme jambe	depuis	0.75

TISSUS DIVERS

Zéphir couleur, largeur 75 cm.,	le mètre	1.10
Flanelettes couleur, largeur 75 cm.,	le mètre	0.85
Cachemériennes, damier noir et blanc, largeur 100 cm.,	le m.	1.90
Toiles blanchies, largeur 80 cm.	le mètre	0.95
Linges de cuisine, pur fil, largeur 50 cm.	le mètre	1.35
Toile écrue, largeur 180 cm., double chaîne, 1re qualité,		2.75
Toiles cirées molletonnées, largeur 85 cm.		3.25
Toiles cirées molletonnées, largeur 100 cm.		3.60
Toiles cirées molletonnées, largeur 115 cm.		3.90

Envoi contre remboursement. — Pas d'envoi à choix.

A la Ville de St-Maurice
EUG. LUISIER REY-BELLET

St-MAURICE — Téléphone nº 49. — VALAIS

LA NEUCHATELOISE

Compagnie Suisse d'assurances contre **l'Incendie**

Des Agents sérieux sont demandés

pour chaque localité.
Adresser les offres **jusqu'au 31 mai** à
Th. Long, Agent général, St-Maurice Tél. 65

Autos, motos & camions
neufs et d'occasion

— Toujours grand choix en magasin —
Salon de l'Automobile, SION.

A Vendre

A CORDONA s/ Mollens, à 1200 mètres, charmant
PETIT CHALET
de 4 pièces dont 2 salles, cuisine et vestibule, avec vaste galetas pouvant servir de dortoir, et une cave. Source extra, donnant toute l'année à côté du chalet, pâturage, place pour plusieurs constructions et belle forêt.
Pour visiter, renseignements et prix, s'adresser à **M. BAYARD, à Miège**

Le « Nouvelliste valaisan », 10 centimes le numéro.

Risina

Fr. 15.- le sac de 70 kg., rendu gare de Martigny, contre remb ours.
Rizerie de Martigny

A vendre en ville de Sion Valais
Bâtiment
Café-Restaurant

comprenant : rez-de-chaussée, 3 étages et caves meublées. Adres. offres par écrit sous P 533 S, Publicitas, Sion.

A vendre
forte jument de trait ou échanger
contre bétail bovin. Denis JORDAN, DORÉNAZ.

On demande sérieuse
Bonne à tout faire
pour l'Ecole d'Agriculture de Viège. 1448

ON DEMANDE pour petit ménage
bonne à tout faire
sachant cuire. Bons gages. Envoyer offres sous P 1978 S. Publicitas, S. A. SION. 1459

Vous devez forcément gagner

en achetant une série de 10 billets Fr. 10.— de la grande loterie des Eglises
Ayer-Sierre

Primes fr. 30.000.— 20.000.— 5 000.— 1000.— etc.
1er tirage 31 mai

Achetez un groupe de 20 billets Fr. 20.— des loteries des Eglises valaisannes. Vous participerez à 5 tirages, et vous pouvez dans le cas le plus heureux gagner jusqu'à 75.000.—
Total des lots fr. 455.000
en espèces.
Banque de Commerce et de Valeurs à Lots S. A. Genève.
20, Rue du Mont-Blanc, 20
ATTENTION !
Les personnes possédant des « Bons Priorités » et n'en ayant pas encore fait usage, sont priées de nous faire parvenir leurs commandes sans retard, afin de recevoir à temps les séries originales réservées. Prière d'ajouter à la commande le « Bon » pr obtenir les listes gratuites.

Profitez de la BAISSE

J'offre jusqu'à nouvel avis et expédie contre rembours.

Saucissons vaudois extra secs, le kg.	3.80
Saucisses au foie le kg.	2 70
Saucisses mi porc »	2.50
Lard maigre	
Poitrines fumées	3 90
Lard mélangé, bajoue	3.—
Bœuf salé et fumé, extra	1.80
Graisse de rognon crue ou fondue le kg.	1 80

Adr. toutes les commandes :
Charcuterie Auderset
Cheneau de Bourg 3. Lausanne

Peaux

brutes de taupes, cabris, écureuils, etc
sont achetées aux plus hauts prix du jour par la
Fabrique de Fourrures B. D Benjamin, 2, Aven. du Tribunal fédéral,
Gare du Flon, **Lausanne**
Même adresse : Confection et Réparation de toutes fourrures.

FROMAGE salé

Fromage de montagne pain de 5-8 kg. vieux et propre à Fr. 1 80 par kg.
Dito demi-gras à Fr. 2 30 le kilog.
Expéditions soignées.
J. Scheibert-Cahenzli, fromages
Kaltbrunn. 846

POUSSINES

Belles poussines, race Italienne reconnues les meilleures pondeuses, saines et vigoureuses.
Agées de 5 mois fr. **6.**— pièce.
Agées de 3 mois fr. **4.**— pièce.
Expéditions promptes et soignées
A. Perron, Martigny-Gare Téléphone 92.

Café torréfié

2 40 le kg.
Mélange 1er choix
Sacs de 5, 10 et 15 kg.
Vve Décaillet et ses Fils
Salvan. 701

PENSION !!!

Pensionnaires et Voyageurs !
Vous trouverez dès maintenant une
baisse considérable au
Café-Restaurant SARBACH
SION (Rue de Conthey)

A la même adresse
VIN DU PAYS à l'emporter à très bas prix
PROFITEZ DE L'OCCASION

Banque Coopérative Suisse
Martigny - Sierre - Brigue

Capital de garantie et réserves
Fr. 5.500.000.—
Correspondants officiels de la **Banque Nationale Suisse.**

DEPOTS
sous toutes formes et aux meilleures conditions

CHANGE aux cours les plus réduits

Renseignements financiers. Recherches, vérifications de tirages, achat de pièces démonétisées. etc., etc.
Rapport de gestion et statuts à disposition

Toute opération de Banque.

Transports funèbres

A DESTINATION DE TOUS PAYS
A. MURITH S.A. Téléph. Stand 121
GENEVE
Cercueils — Couronnes — Cierges
Dépôt pour le Canton du Valais :
Oscar MARIETHOD, représentant, SION.
Bureau et magasin : Rue du Rhône. Téléph. 181
Louis BARLATEY, représentant, MONTHEY
Sierre : Adrien CALOZ

Fabrique de Draps Aebi & Zinsli, Sennwald
Canton de St-Gall

fournit des excellentes étoffes pour *Dames et Messieurs,* laine à tricoter et couvertures. Grosse baisse. On accepte des *effets usagés de laine* et de la laine de moutons. Echantillons franco.

Café de l'Hôtel-de-Ville, Martigny

Dès samedi, 20 mai à 14 h. au dimanche soir, 4 juin
Gd match aux quilles
planche et pose
organisé par le **Chœur d'hommes de Martigny**
Magnifiques prix en espèces

Banque Commerciale
valaisanne
CH. EXHENRY & Cie - MONTHEY

Correspondant officiel de la Banque Nationale Suisse

CHANGES billets de banque, monnaies, chèques
Achat et vente aux cours de la Bourse
Toutes opérations de Banque.

Paie les dépôts aux meilleures conditions du jour.

Fête des Narcisses
MONTREUX
3 et 4 juin 1922

TRAIN SPECIAL C. F. *F.*
Partant de Brigue, via Territet-Montreux (l'horaire et les prix seront communiqués sous peu)
Billets aller et retour. Rabais 50 %.
Pour éviter l'encombrement des fêtes précédentes où des centaines de personnes n'ont pu se restaurer, le **Comité valaisan d'organisation de ce train** met en vente des billets de dîner à prix fixe (4 fr. sans vin), ainsi que l'insigne officiel 1 fr.
L'inscription sera close le 29 au soir.
Se renseigner auprès de MM. Ch. Aymon Fils, Imprimeur, à Sion ; F. Oggier, Agent d'assurances, à Sion ; L. Décoppet, Librairie, à Martigny. 1451
En cas de mauvais temps, la carte pourra être rendue et le montant restitué.